

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2013 portant modification des heures de fermeture des débits de boissons,
VU la demande présentée par Monsieur GIGLEUX Franck, gérant du Café Chaud - 11 Rue St Jacques - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser un concert en plein air, de fermeture tardive et d'interdire la circulation rue St Jacques, le samedi 28 août de 19 h 00 à 23 h 20.

CONSIDERANT que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité lors du concert en plein air.

ARRETE

- Article 1 :** La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Le parking de la Place Saint Jacques sera interdit au stationnement du vendredi 27 août 2021 à 14 h au lundi 30 août 2021 à 12 h et l'autorisation de jouer de la musique est donnée le samedi 28 août jusqu'à 23 h 20. La circulation sera interdite rue St Jacques et une déviation sera mise en place par la Rue Philippe Bridot.
L'arrêt de l'éclairage public aura lieu à 23 h 30.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine, et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix-neuf juillet deux mille vingt et un.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur Le Lieutenant commandant du Centre de Secours de La Souterraine.
- Monsieur GIGLEUX Franck.

Pour le maire & les.....

~~Adjoint(s) empêché(s)~~

Et par suppléance

Le.....~~ex~~.....e adjoint

Pakia Fillova



Le Maire

Etienne LEJEUNE